

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>OBJET :</p> <p>AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL 2022, DU BUDGET GEMAPI 2022 ET DU BUDGET IMMOBILIER LOCATIF 2022</p>	<p>Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 36 Votants : 38 Délib. n° 04a – 13/04/2022</p> <hr/> <p>Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le</p>
---	---

L'an deux mille vingt-deux, le 13 Avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ile sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Mercredi 06 avril 2022

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), , GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T) LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline, (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), PARRILLA Jérôme (T), PERSON Claude (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal(T),), VILA Patrice (T) .

Absents ayant donné pouvoir : DRAGUÉ Céline (T) à BONACAZE Benoit (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T) à GARSAU Jacques (T).

PETIT Vivien a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales

VU l'article L.2311-5 du CGCT, il doit être procédé obligatoirement à l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement lorsque le compte administratif fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement (inscription à l'article 1068 des crédits correspondants).

Dans le cas contraire, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement (article L 2311-5 alinéa 1 du CGCT).

Dans le cas où le compte administratif dégage un résultat déficitaire en section de fonctionnement, par définition, il n'y a pas d'affectation. Le résultat est seulement reporté, au budget, sur la ligne codifiée 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

APRES AVOIR EXAMINE les comptes administratifs, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATANT que les comptes administratifs font apparaître :

Comptes Administratifs	2021	
	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	2 213 648.06 €	- 94 217.08 €
B.I.L.	52 211.39 €	- 332 746.56 €
GEMAPI	310 181.88€	-
Tourisme	66 635.42€	17 281.20€

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire**

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement 2022 du budget principal et du budget immobilier locatif considérant les restes à réaliser (dépenses/recettes) 2021 comme suit :

Budgets	Résultat de fonctionnement 2021	Résultat d'investissement 2021	Solde des RAR	Affectation 2022 au 1068	Résultat reporté 2022 au 002 Fonctionnement	Résultat reporté 2022 au 001 Investissement
Principal	2 213 648.06	- 94 217.08	- 57 229.67	151 446.75	2 062 201.31	- 94 217.08
BIL	52 211.39	- 332 746.56	0	52 211.39	0	- 332 746.56
GEMAPI	310 181.88	0	0	0	310 181.88	0
Tourisme	66 635.42	17 281.20	0	0	66 635.42	17 281.20

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
William BURGHOFFER**

